



Snetaa **FO**  
(PLP)  
Sn**FO**lc  
(certifiés, agrégés)  
Snudi **FO**  
(PE)

## Compte-rendu de rencontre FNEC-FP FO et de la directrice de l'Espé de Toulouse 30 janvier 2018

**Pour FO :** Jean-Claude Tarroux, Secrétaire départemental coordonnateur académique Fnecc-fp FO ; Pierre Schnee, Snudi FO chargé de l'Espé ; Rachida Belouazza, Secrétaire départementale SnFOlc ;  
**Pour l'Espé :** Christine Vergnolle Mainar : directrice ; Jean-François Camps : directeur adjoint Formation continue ; Jérôme COUTELLIER Directeur adjoint Formation initiale ; Karine Duvignaux : directrice recherche ; Claire Robert : directrice des services ;

Au cours de la rencontre de 1h45, FO a exposé :

- 1- La position de la fédération sur les dossiers d'actualité.
- 2- Les doléances et attentes des stagiaires et étudiants.
- 3- Les suites données à l'annulation des élections au conseil d'école et de mention.

### **1 - FO rappelle ses positions sur les dossiers d'actualité :**

- Défense du **statut** général, des statuts particuliers des fonctionnaires et du service public.
- Non aux **ordonnances Macron** qui renforcent l'inversion de la hiérarchie des normes en généralisant la primauté de l'entreprise et du local sur les droits nationaux. Les syndicats majoritaires FO, CGT, Sud y sont opposés.
- **PPCR** : volet salarial et volet statutaire/évaluation des enseignants (idem : FO, CGT, Sud ont voté contre).
  - Volet salarial : le PPCR est avant tout la cristallisation du blocage du point d'indice, point d'indice qui a perdu 16% en 16 ans. En début de carrière, le PPCR entraîne une perte des revenus par rapport à l'ancienne grille salariale. Au bout de 30 ans, la masse salariale est augmentée de 0,8%. La « supercherie » réside dans l'allongement du temps de passage entre les échelons particulièrement en début de carrière.
  - Volet statutaire évaluation : elle remet en cause notre indépendance professionnelle et pédagogique vis-à-vis des élus et des groupes de pression puisque nous serons aussi évalués sur notre collaboration avec les divers élus. C'est un recul considérable. Le barème qui offrait une certaine protection contre l'arbitraire se voit réduit à la portion congrue. Le déroulement de carrière dépendra principalement de l'évaluation (« boost » de carrière, passage à la classe exceptionnelle, et pour partie passage à la hors classe).
- **Rythmes scolaires :**  
FO exige que l'école assure l'égalité des élèves, quel que soit le lieu de scolarisation. Ce principe est une conquête de l'école républicaine ce qui justifie que nous soyons fonctionnaires de l'Etat et nous voulons le rester. Aussi, nous voulons un calendrier de travail fixé nationalement par notre employeur, pas par les collectivités territoriales. C'est pourquoi FO a voté contre les décrets Blanquer, Peillon Hamon. Enfin, l'immense majorité des enseignants (tout comme les parents d'ailleurs) se prononce pour le retour à 4 jours. Ce calendrier est en train de s'imposer massivement dans toute la France. Dans ces conditions, FO se prononce pour que la norme nationale redevienne

4 jours sur 36 semaines pour tous. Tout comme FO se prononce contre l'instauration d'un bac maison, FO se prononce contre « l'école des territoires »,

- **Baccalauréat, université, Dossier IDEX et fusion :**

FO : réaffirme son soutien aux enseignants, aux étudiants et aux revendications :

- Maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix. Le contrôle terminal doit être poursuivi. Si tel n'était plus le cas, le bac n'aurait de valeur que celle de l'établissement l'ayant attribué.

- Il rejette le dispositif parcours sup qui organise le tri des étudiants.

- Le refus de l'instauration de « blocs de compétences » (revendication patronale) en lieu et place des diplômes et des qualifications (revendication salariale) ; ces derniers sont reconnus dans les conventions collectives avec des grilles salariales et des droits afférents ; ce n'est pas le cas des « compétences » !

- Exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus d'une sélection à l'entrée à l'université en plus de celle du baccalauréat.

- Opposition résolue à la fusion des universités, au projet IDEX et à toute suppression de poste ; des pans entiers de formations universitaires et leurs étudiants y seront sacrifiés.

- **Réforme de la formation professionnelle initiale et continue :**

**FO :** avec son syndicat le snetaa FO, la fédération confirme la revendication de défense des qualifications (contre les « compétences » - voir raison ci-dessus) et de la formation initiale sous statut scolaire. Elle s'oppose à toute tentative pour remettre en cause le droit au congé individuel de formation.

Sur le budget : elle se prononce contre le prélèvement de 3% par UT2J. La direction de l'Espé aurait dû voter contre. FO est aussi contre l'augmentation de 1 € du tarif cantine des stagiaires. Elle reste hostile au double statut de « stagiaire-étudiant » au nom duquel l'Espé impose des évaluations et des « travaux étudiants ». Par contre, quand il s'agit du tarif cantine, le statut stagiaire s'impose. FO revendique le retour à un statut de stagiaire simple

**Espé :** la directrice ne vote pas. Ce prélèvement de 3% a été imposé. Le tarif cantine a été énormément abaissé par le passé. Il n'est pas très élevé. Nous nous sommes alignés sur le tarif CROUS. A l'avenir, le tarif de cantine suivra celui des CROUS.

**FO :** rappelle que le traitement d'un stagiaire n'est pas élevé non plus (1435€) ...

## **2 - Les doléances et attentes des stagiaires et étudiants :**

**FO :** a interpellé la directrice de l'ESPE et ses adjoints sur plusieurs points :

Les conditions de formations des étudiants / stagiaires ; FO rappelle que la surcharge de travail n'est pas propice à une formation de qualité. D'autre part, l'obligation faite aux M2 de production d'un mémoire alors qu'ils sont détenteurs du master exigé n'est pas acceptable et de plus injuste pour deux raisons au moins : - les M2 obtiennent le concours un an plus tard en moyenne ; ils souhaiteraient consacrer leur temps à la préparation de la classe plutôt qu'à rédiger un diplôme qu'ils ont déjà ; et ce d'autant qu'ils n'ont pas fait leur master à l'Espé.

**L'Espé :** l'administration a admis que le format Master ne permettait pas une formation optimale, mais que c'était le cadre imposé par les textes. Elle indique avoir fait beaucoup d'efforts pour réduire la surcharge de travail des stagiaires. Cette dernière est aussi minimisée. Comme l'an dernier l'Espé répète que les stagiaires se mettent souvent la pression tout seuls et ont des exigences à leur égard que n'a pas l'Espé.

**FO** : indique que cette pression est évidente quand on pratique notre métier. Pour autant, il réaffirme que la charge de travail est excessive. Ainsi pour les PE, nous rappelons que certaines semaines se traduisent par 24h de cours, 12 heures de classe. A ces 36 heures, il faut ajouter la préparation de classe, le mémoire réflexif, les UE, etc. Nous rappelons aussi les exigences du métier et l'énergie qu'il nécessite ; si notre travail est valorisant, pour autant enseigner devant 30 élèves n'est pas égal aux sollicitations et à la fatigue qu'engendre un poste de travail dans un bureau. Bref, nous évoquons l'impossibilité de mener sereinement, efficacement et avec le recul nécessaire toutes ces exigences en une année scolaire !

**Pour l'Espé** le statut d'étudiant et les exigences de l'Espé se justifient car « le métier d'enseignant aujourd'hui doit comporter une dimension « recherche » ».

**FO** réaffirme que le but de cette année devait être la formation et non l'évaluation, avec les exigences d'une formation d'enseignants en priorité absolue. Chaque stagiaire peut, s'il le souhaite, donner une « dimension recherche ». Toutefois, pour FO aucun stagiaire ne devrait se voir reproché, voire sanctionné, s'il souhaite consacrer cette courte année de formation à l'apprentissage du métier. Une insuffisance « recherche » ; d'autant qu'enseigner est une activité qui nécessite, en soi, recherche et réflexion.

FO note que, pour la deuxième année consécutive, un stagiaire ayant obtenu une note inférieure à 10 au « mémoire réflexif » est titularisé, le reste de son travail étant reconnu de qualité. C'est une « jurisprudence » dont FO se félicite.

**Espé** : Pour les stagiaires qui se sentent en difficulté ou qui "seraient détectés en difficulté", L'Espé assure que les dispositifs d'aides se veulent réactifs, efficaces et "bienveillants".

L'Espé conseille aux stagiaires de se tourner vers leurs tuteurs et /ou le SIS (Suivi individualisé des Stagiaires, coordonnées sur le site), cellules qui viennent en aide sur différents aspects en proposant des ateliers. Il assure que ces ateliers ne créent pas de surcharge de travail et d'emploi du temps : des solutions peuvent être envisagées en ce sens.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter FO. (A suivre !)

**Espé** : "Un protocole d'alerte est mis en place à partir du moment où l'on soupçonne des difficultés, les dialogues entre les différents acteurs de la formation sont formalisés."

Le Snudi **FO 31** : est intervenu afin que les stagiaires ne soient plus malmenés par certains PEMF. FO constate que cette demande est suivie d'effet. FO remercie la direction de l'Espé du suivi positif de ce dossier.

**Espé** : nous poursuivons nos efforts en ce sens.

**FO** : s'en félicite et encourage à continuer dans cette voie. A suivre donc. Contactez-nous si besoin. FO fait remonter les problèmes d'emploi du temps et de leur présentation indigne du 21<sup>e</sup> siècle.

**L'Espé** : répond qu'ils y travaillent. De même pour les locaux.

**FO** : plusieurs stagiaires nous font remonter qu'ils trouvent que bien des UE font redite d'UE du M1.

**Espé** : répond que non.... Puis que c'est inévitable ... enfin que c'est nécessaire, car certains PES n'ont pas fait ce M1...

**FO** : quel est le nombre de PES pour 2018/2019

**Espé** : ce nombre n'est pas connu à ce jour. *(Depuis, le nombre de 250 a été donné, ceci représente une baisse énorme que nous condamnons fortement vu les besoins de l'Académie de Toulouse)*

**FO** : en maths, il y a 8 démissions malgré le déficit des professeurs en mathématiques.

**Espé** : il faut relativiser ce nombre. Ils sont une soixantaine de stagiaires et certains avaient d'autres projets professionnels

**FO** : en maths, il n'y a pas que les stagiaires qui craquent, car les inspecteurs ne font rien pour valoriser aider les collègues y compris les titulaires. Au regard du nombre important de démissions, on en déduit que votre protocole d'Alerte n'est pas efficace. Comment est-il mis en œuvre ?

**Espé :** Ce sont les collègues qui nous contactent ; sinon ça peut être soit le chef d'établissement ou le tuteur soit de l'ESPE ou de l'établissement.

**FO :** fait remarquer que la difficulté est la même pour les titulaires et que la réponse serait de baisser les effectifs par classe.

**Espé :** des études scientifiques montrent que les enseignants changent de méthode de travail pour un seuil en dessous de 15 élèves (signifiant en cela que la baisse des effectifs n'est pas utile en dessus de ce seuil)

**FO :** s'interroge sur cette remarque, car il n'a pas soulevé un problème de méthode pédagogique et elle ne répond pas à notre problématique. FO indique qu'en pratique la baisse des effectifs permet d'améliorer la conduite de classe, le climat et la qualité de l'enseignement.... « Pour nous qui sommes dans des classes, 20 ou 30 élèves ce n'est pas la même chose... »

FO soulève les mêmes inquiétudes pour les collègues du second degré que celles du premier degré quant à la surcharge de travail et aux pressions insoutenables.

**Espé :** concernant la demande de refaire la certification C2I2E, la directrice signale que ce n'est pas obligatoire et qu'il ne faut pas confondre certification et enseignement informatique et sciences du numérique.

Pour les problèmes d'EDT soulevés par certains collègues l'Espé a pris en note.

**FO :** nous demandons de ne pas avoir à refaire des certifications déjà obtenues (C2i2E) (à suivre).

### **3 – Annulation des élections au Conseil d'école et de mention :**

**FO :** a constaté des irrégularités importantes dans un bureau de vote et la présentation d'une liste qui n'aurait jamais dû être validée. FO le déplore, d'autant que ceci aurait pu être évité si la commission électorale avait été réunie. (Précisons que FO n'est pas à l'origine de ces irrégularités et en a été lésé...). FO observe que sans ces irrégularités, une liste aurait eu certes moins de voix, mais pour autant la répartition des élus serait restée identique. **Aussi, FO n'était pas favorable à l'annulation qui a pour effet de priver les usagers de leur représentation en Conseil d'école et de mention pendant 7 mois sur 10.**

**Espé :** des personnes ont voté sans pièce d'identité y compris par procuration. De plus, un syndicat exigeait l'annulation ; nous devons le faire. Le vote aura lieu le mercredi 14 mars.

**FO :** l'absence des PE stagiaires à l'Espé de Toulouse ce jour-là pose de gros problèmes de démocratie.

**Espé :** il est difficile de choisir une date qui convienne à tous. Il faudra voter par procuration.

## **Contact**

<b>Snetaa FO</b> académie de TLSE (PLP)	<b>SnFOlc</b> académie de TLSE (certifiés, agrégés)	<b>Snudi FO</b> académie de TLSE (PE)
62 Boulevard des récollets 31400 TOULOUSE 05 61 53 56 77 <a href="mailto:contact@snetaatoulouse.fr">contact@snetaatoulouse.fr</a> <a href="http://snetaatoulouse.fr">http://snetaatoulouse.fr</a>	93 bd de Suisse 31200 Toulouse 05 61 47 91 91 - 06 77 16 41 54 <a href="mailto:snfolc.toulouse@gmail.com">snfolc.toulouse@gmail.com</a> <a href="http://www.snfolctoulouse.com">http://www.snfolctoulouse.com</a>	93 bd de Suisse 31200 Toulouse 05 61 47 89 55 <a href="mailto:Snudi.fo31@gmail.com">Snudi.fo31@gmail.com</a> <a href="http://snudifo31.com">http://snudifo31.com</a>